

EXAMEN MODULE

**« UE62 - ASSURANCES DOMMAGES PARTICULIERS ET
PROFESSIONNELS »**

JEUDI 21 FEVRIER 2008

10H30 – 12H30

Durée 2 heures

(ni document ni calculatrice autorisés)

Monsieur ALBERT, libraire, père de 2 enfants (8 ans et 15 ans) vient vous voir pour faire le point sur sa situation en assurance...

Il possède déjà :

- Une assurance « multirisques » couvrant tant sa vie privée que sa vie professionnelle en tant que, propriétaire de son fonds de commerce mais, locataire des murs de la boutique et de l'appartement familial attenant.
- Une assurance « automobile » (garantie obligatoire et dommages collision) pour sa voiture qu'il utilise parfois pour sa vie professionnelle.
- Une assurance « chasse » pour ses loisirs couvrant sa responsabilité civile et ses dommages corporels à concurrence des capitaux « décès » et « invalidité » mentionnés aux conditions particulières.

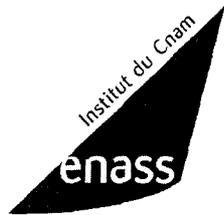
Il vous précise par ailleurs, qu'il a souscrit une assurance scolaire auprès de l'établissement où se trouvent scolarisés ses enfants.

La vie de la « famille » est assez active, tous pratiquent différents sports, font beaucoup de randonnées et le camping est au rendez-vous de nombreux week end...

Son épouse est membre d'une association agissant pour la réinsertion des grands handicapés.

- 1) Après avoir fait le point sur les besoins en assurance de la famille ALBERT, en précisant les couvertures accordées et les éventuels manques constatés, vous conseillerez cette dernière sur les vérifications nécessaires d'une part et, sur les assurances devant être préconisées d'autre part.

- 2) Il vous appartient aussi de répondre aux diverses questions ci-dessous posées par Monsieur ALBERT :
 - Doit-il souscrire un contrat d'assurance protection juridique et, dans l'affirmative, auprès de quel organisme assureur ?
 - La garantie « valeur vénale du fonds de commerce » ne fait-elle pas double emploi avec la garantie des pertes d'exploitation ?
 - Dans le cas où son projet d'achat du bâtiment abritant le commerce et l'habitation aboutirait, quelles seraient les principales modifications à apporter au(x) assurance(s) souscrite(s) ?



Licence Professionnelle d'Assurances

Année 2006-2007

EXAMEN MODULE

« OPTION DOMMAGES PARTICULIERS (U62) »

MARDI 20 FEVRIER 2007

13 H 00 – 15 H 00

DUREE 2 heures

(ni document ni calculatrice autorisés)

Monsieur BOUTON vient vous voir pour faire le point sur ses besoins en assurance et se faire expliquer certaines garanties accordées par les assureurs.

Monsieur BOUTON est marié et père de deux enfants (16 et 20 ans) tous deux étudiants encore pour quelques années.

Il possède une caravane et va acheter un petit bateau pour les vacances d'été ; il part parfois faire du tourisme à l'étranger et il loue régulièrement un appartement à Morzine pendant l'hiver.

Il a souscrit les contrats suivants :

- une assurance « multirisque habitation » pour son appartement (dont il est propriétaire)

- une assurance « automobile » comportant toutes les garanties nécessaires (responsabilité obligatoire, dommages au véhicule, individuelle conducteur, protection juridique)
- une assurance « caravaning »
- une assurance « scolaire » pour le plus jeune

Il vous précise que ce dernier envisage de passer dès que possible son permis de conduire et souhaite utiliser par la suite le véhicule familial.

Celui-ci pratique, par ailleurs, assidûment le violon et effectue des stages en entreprise pour ses études.

- 1) Vous ferez le point sur les garanties nécessaires à M. Bouton
- 2) Vous répondrez aussi aux questions spécifiques posées par ce dernier à savoir :
 - la garantie du conducteur, prévoyant un capital de 10 000 € en décès et 30 000 € en invalidité, ne fait-elle pas double emploi avec un contrat « G.A.V. » préconisé par son agent général ? Conseillez-le.
Quels sont les avantages de ce dernier contrat ?
 - L'assurance « protection juridique » couvre-t-elle l'indemnisation de son préjudice corporel lorsqu'il n'est pas responsable ?
 - Comment peut-il assurer le bateau futur ?
 - Doit-il souscrire une assurance voyage annulation ?
 - Comment doit-il assurer son fils aîné qui va louer une chambre d'étudiant à Paris ?
- 3) Vous proposerez concrètement une couverture efficace des divers besoins détectés, en justifiant les différents contrats d'assurance retenus.

EXAMEN MODULE

« OPTION DOMMAGES PARTICULIERS (U62) »

Mercredi 6 SEPTEMBRE 2006

8 H 45 – 10 H 45

DUREE 2 heures

(ni document ni calculette autorisés)

Monsieur et Madame BALLOT viennent vous voir pour faire le point sur leur situation en matière d'assurances.

Ils ont trois enfants scolarisés (10,15, 17 ans) et un dernier de 5 ans qui entrera à l'école primaire l'an prochain.

Ils représentent une famille très « active », louent un petit chalet l'hiver pour faire du ski, pratiquent le tennis, la planche à voile l'été et l'aîné fait du judo.

Ils font beaucoup de camping mais voyagent aussi à l'étranger par avion. Ils envisagent d'acheter un petit bateau et une résidence secondaire au bord de la mer.

Madame BALLOT a une vie « associative » et s'occupe de l'enseignement de la musique.

L'année prochaine, le jeune de 17 ans va apprendre à conduire. Ils ont deux voitures, une relativement ancienne pour les « petits » parcours, l'autre a un an.

Ils possèdent les contrats d'assurances ci-dessous :

- multirisque habitation pour leur appartement parisien
- automobile « tous risques » pour chacun des deux véhicules

- 1) Vous mentionnez les principaux risques encourus par la famille
BALLOT
- 2) Vous indiquerez les éventuelles assurances devant être souscrites et les modifications susceptibles d'être apportées aux contrats existants en concluant sur une proposition concrète.

EXAMEN MODULE

« OPTION DOMMAGES PARTICULIERS (U62) »

MARDI 14 FEVRIER 2006

15 H 00 – 17 H 00

DUREE 2 heures

(aucun document autorisé)

SUJET

Monsieur Albert vient de créer une association culturelle intéressant, pour l'instant, la connaissance et la pratique de tout type de musique. Des « cours » sont dispensés gratuitement dans les locaux de l'association et ses membres se produisent en concert dans diverses villes de la métropole.

Il loue, pour l'exercice de son activité, le premier étage d'un immeuble locatif appartenant à M. Alain.

L'association compte déjà 60 adhérents, emploie 10 salariés et 15 bénévoles ; deux personnes se partagent la direction de celle-ci, M. Albert lui-même et son frère Michel.

- 1) Après avoir étudié les besoins en assurance de l'association, vous indiquerez le ou les contrat(s) concerné(s) en citant les principales garanties utiles.
- 2) Certains membres de l'association sont amenés à utiliser leur propre véhicule pour exercer l'activité précitée.

Comment peuvent-ils être assurés en matière automobile ?

- 3) Un adhérent chute dans l'escalier de l'association sans pouvoir engager une quelconque responsabilité.

Quelle(s) assurance(s) sont susceptibles de couvrir les dommages corporels subis par celui-ci ?

Peut-il y avoir un cumul de prestations ?

- 4) Un incendie débute, pour une raison inconnue, dans les lieux loués par l'association

Quelle sera la responsabilité de cette dernière vis-à-vis du propriétaire M. Alain ? (fondement juridique, étendue de la responsabilité)

Quelle garantie d'assurance prendra en charge le préjudice occasionné au propriétaire ?

- 5) Monsieur Albert trouve trop faible la garantie accordée pour le risque vol.

Que peut-il faire ?

La garantie vol peut-elle permettre la couverture des détournements de fonds par les préposés ?

EXAMEN MODULE
« OPTION DOMMAGES PARTICULIERS (U62) »

Vendredi 2 septembre 2005

DUREE 2 heures

(aucun document autorisé)

SUJET

Monsieur et Madame DURAND, locataires d'un appartement dans un immeuble situé au centre de la France, vont s'installer aux environs de Marseille où ils achètent un petit pavillon venant d'être construit.

Ils possèdent une assurance « multirisque habitation » ainsi qu'une assurance « automobile ».

- 1) Ils vous demandent d'effectuer la révision des garanties de leur contrat d'assurance « multirisque habitation » afin d'adapter ce dernier à leur nouvelle situation.
 - a) Vous leur indiquerez toutes les modifications nécessaires tant en matière de dommages aux biens qu'en ce qui concerne les garanties de responsabilité sans oublier la couverture de frais annexes (ou dommages dits immatériels)
 - b) A cette occasion, après leur avoir exposé les diverses valeurs d'assurance possibles pour la garantie des biens, vous les conseillerez sur ce domaine

- 2) L'assureur « multirisque habitation » ne souhaite pas couvrir les objets précieux insuffisamment protégés, dans un risque trop isolé.

Comment peut-il pratiquer ? Vous énoncerez toutes les solutions envisageables.

- 3) Le déménagement des époux DURAND a-t-il une incidence sur leur assurance automobile ? Justifiez

- 4) Le voisin de M. DURAND, par un geste maladroit, casse les lunettes de celui-ci. M. DURAND en demande l'indemnisation à son assureur « multirisque habitation ».

a) Que peut faire l'assureur ? au titre de quelle garantie ?

b) Vous rappellerez l'objet exact de cette garantie, en montrant son utilité

- 5) Les époux DURAND souhaitent aller prochainement aux sports d'hiver.

Indiquez les différentes assurances susceptibles de garantir les risques inhérents à cette activité, en précisant les dommages couverts par lesdites assurances.

- 6) Venant de souscrire une G.A.V., Mme DURAND ne comprend pas la clause « avance sur recours ».

Il vous appartient de l'éclairer sur cette dernière.

EXAMEN MODULE
« OPTION DOMMAGES PARTICULIERS (U62) »

Vendredi 17 juin 2005

DUREE 2 heures

(aucun document autorisé)

SUJET

Les époux Marchand ont décidé de prendre leur retraite en fin d'année ;

Ils vont acheter une résidence au bord de la mer et partager leur temps entre leur appartement parisien et ce pavillon « estival » situé en dehors de toute ville ... lequel comporte un grand séjour, qui abritera notamment la collection de statuettes chinoises, et trois chambres avec salles de bains.

M. Marchand a aussi prévu l'acquisition d'un petit voilier pour effectuer quelques escapades en mer ; ils n'excluent cependant pas, épisodiquement, certaines virées sur terre avec leur caravane empruntée à des amis. Ils garderont du reste, parfois, leurs petits-enfants pour lesquels ils ont acheté du matériel de camping.

Les époux Marchand posséderont également un grand garage « atelier » pour occuper M. Marchand qui ira aussi à la chasse avec son nouveau voisin et, sans doute, le chien qu'ils envisagent d'acheter ...

Le couple a actuellement deux contrats d'assurance très « complets », à savoir :

- une assurance « multirisques habitation » pour leur appartement parisien
- une assurance « automobile » avec, non seulement la garantie responsabilité civile mais les garanties dommages au véhicule, l'individuelle conducteur et la protection juridique

- 1) Analysez les principaux besoins d'assurance des époux Marchand
- 2) Expliquez pourquoi la clause villégiature de leur contrat d'assurance « M.R.H. » ne permet pas de garantir la résidence au bord de la mer
- 3) Quelles modalités de garantie faut-il prévoir pour l'assurance de cette dernière :
 - a) sur la prévention du risque ?
Vous indiquerez à cet effet, les sanctions envisageables en cas de non respect des exigences posées par l'assureur, en en précisant le fondement juridique
 - b) sur la couverture accordée ?
Justifiez
- 4) L'acquisition d'un animal a-t-elle une incidence sur les assurances souscrites ?
- 5) Quels aménagements faut-il effectuer dans les contrats existants et quels nouveaux contrats faut-il éventuellement souscrire ?
- 6) Les enfants des époux Marchand viennent de souscrire une « G.A.V. » et, à cette occasion, M. et Mme Marchand vous interrogent sur les points suivants :
 - a) Quels sont les avantages offerts par un tel produit ?
 - b) Ce contrat est-il adapté à leur situation ?
 - c) Auprès de qui peuvent-ils contracter cette assurance ?